

SAGEP : le Service des Fabriques d'église vous informe

Pascal Vandevyver



► JOURNÉES DES EGLISES OUVERTES LE SAMEDI 31 MAI ET LE DIMANCHE 1^{ER} JUIN 2014

Comme les années précédentes, plus de 500 édifices religieux vous ouvriront leurs portes ce week-end là, et 300 d'entre eux vous proposeront un événement festif en lien avec l'histoire de la paroisse pendant la Première Guerre mondiale. Le but de ce week-end festif est de mettre les églises en valeur au moyen d'un événement original, sensibiliser le public au patrimoine religieux et montrer que les édifices religieux sont des lieux accueillants qui valent la peine d'être visités. Certaines églises proposeront des visites guidées, des concerts et bien d'autres activités. Vous trouverez de nombreuses informations sur le site de la fondation www.eglisesouvertes.be, ainsi que la procédure pour une éventuelle affiliation.

Par exemple à l'église Saint-Piat de Tournai : des visites guidées de l'édifice classé seront organisées le samedi de 14h à 16h30. Le dimanche de 14h30 à 16h30, une audition de plusieurs organistes de la région est prévue.

► BUDGET 2015

Les changements imposés par le nouveau décret ne seront d'application qu'à partir du budget 2016. La méthode actuelle est donc toujours d'application pour ce budget 2015.

Rappel des diverses redevances et cotisations :

L'Évêché sert uniquement d'intermédiaire pour la SABAM, SIMIM, URADDEX, une facture groupée est envoyée comme chaque année en août/ septembre. Vous ne devez plus accepter de facture individuelle de ces organismes.

Les chiffres à prévoir à votre budget 2015 sont :

- à « l'article 50 K » Reprobel, Simim, Uradex : 22,00€.
- à « l'article 50 H » SABAM : 33,60€
- à « l'article 40 » Église de Tournai : depuis 1979, un crédit de 49,58 € multiplié par le dernier index moyen de l'année, connu au moment de l'élaboration du budget.

► Fabriques d'église

Pour 2015 : $49,58 \text{ €} \times 4,92779$ (index moyen 2013) = 244,32 €
(fixé pour 2015 à 244,00 €).

- Salaires du personnel des fabriques d'église et charges y afférentes : prévoir 2% d'augmentation en 2015 par rapport aux chiffres inscrits au budget 2014. Tenir compte de l'application éventuelle de quinquennales pour le personnel employé
- à « l'article 50L » Maintenance informatique : 41.20 € (pas d'augmentation depuis 2 années), cette redevance vous est facturée directement par la société qui fournit le logiciel de comptabilité des fabriques, elle comprend la mise à disposition du logiciel, le service après-vente et les conseils d'utilisation. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin. Le site du logiciel : <http://home.euphony.net.be/logiciel-fabrique>

Rappel :

- Le budget doit être en équilibre (total des recettes = total des dépenses) et se clôturer par 0.
- N'hésitez pas à donner de nombreux détails et indications à la page « Observations du trésorier et du conseil de fabrique » : cela évitera des refus des autorités de tutelle.
- Il est utile de rappeler que certaines dépenses sont obligatoires et ne peuvent être évitées (entretiens annuels des chaudières, des extincteurs, des cloches, de l'orgue. Les assurances et certaines cotisations, etc...)
- Les budgets 2015 doivent être déposés aux administrations communales pour le 15 août 2014.

► RÉUNIONS D'INFORMATION DU SAGEP

A la suite du vote du décret wallon réformant la tutelle sur les établissements culturels le 12 mars 2014. Ce décret entrera en application le 1er janvier 2015.

Pour vous informer correctement des nouvelles règles à respecter, nous avons annoncé l'organisation de plusieurs réunions d'information avant les vacances d'été. Pour se rapprocher de la date d'application de ce nouveau décret, le SAGEP a décidé de les organiser en octobre 2014, vous serez avertis suffisamment à l'avance des dates et du programme.

► BON À SAVOIR :

STAGE DE FORMATION CAMPANAIRE

L'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) met sur pied un stage de formation campanaire ayant pour but de familiariser ses participants au patrimoine campanaire (cloches, carillons et horloges de tours), à son vocabulaire et sa technicité. Il apportera une meilleure connaissance en matière d'identification et d'entretien de ce patrimoine.

Il se déroulera du 10 au 12 juin au Centre des Métiers du Patrimoine à Amay (La Paix-Dieu).

Il comprend une journée de théorie à Amay, suivie d'une journée de visites sur site (Haneffe et Huy) et d'une journée de diagnostic du cas précis du patrimoine campanaire du clocher de l'église St-Lambert de Jehay.

Le programme détaillé et les modalités pratiques du stage sont consultables sur le site de l'Association Campanaire Wallonne www.campano.be

Renseignements et inscriptions :

Mme Ingrid Boxus - i.boxus@idpw.be - infopaixdieu@idpw.be - 085/410.350
www.institutdupatrimoine.be